

Communiqué de presse du 9 mars 2015

Artisanat du Bâtiment/Élections départementales/Rénovation énergétique/Accessibilité

La CAPEB interpelle les candidats aux élections départementales pour leur présenter les revendications de l'artisanat du bâtiment



Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Les actions des départements ont un impact direct sur l'artisanat du bâtiment. La CAPEB se rend à la rencontre des candidats aux élections pour qu'ils prennent conscience des problèmes économiques auxquels sont confrontées nos entreprises et entendent nos solutions pour préserver ce secteur indispensable au maintien du tissu économique local. »

Paris, le 9 mars 2015 - À l'approche des élections départementales qui se tiendront le 22 et 29 mars 2015, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a rassemblé dans un livre blanc six propositions pour stimuler l'économie locale en investissant dans le Bâtiment au travers notamment de l'adaptation des logements aux personnes âgées et de la rénovation énergétique. Dans ce contexte, les CAPEB départementales vont se mobiliser sur tout le territoire pour prendre rendez-vous avec les candidats et évoquer avec eux les sujets d'actualité du secteur : la précarité énergétique, l'accès des TPE aux marchés publics, la politique de logement, ainsi que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

[Cliquez ici pour télécharger le Livre Blanc](#)

Les départements, acteurs politiques importants pour le Bâtiment

Alors que l'artisanat du bâtiment a perdu 12 00 emplois en 2014 et qu'il connaît une basse d'activité continue depuis 3 ans, les élus des CAPEB départementales vont aller à la rencontre des différents candidats aux élections départementales. Objectif : faire le point de la situation économique très dégradée du Bâtiment mais surtout envisager les moyens à mettre en place pour stimuler le tissu économique local. Même si les compétences exactes des conseils Départementaux sont encore en discussion au Parlement, ces derniers devraient rester en charge du logement et de l'habitat. À ce titre, ils auront des responsabilités concernant des défis de société importants pour demain : les travaux pour faciliter l'accessibilité des Bâtiments et mieux gérer la dépendance ainsi que la rénovation énergétique. En tant qu'acheteurs publics, ils auront également la possibilité de dynamiser l'économie locale.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « Les élus des Conseils Départementaux ont la possibilité de jouer un rôle clé en stimulant l'économie locale et en préparant les grands enjeux sociétaux de demain. Partout en France, les artisans du Bâtiment vont interpeller les candidats sur ces questions et leur montrer ce qui est possible s'ils allient leurs compétences aux nôtres. »

Les 6 revendications de la CAPEB

1. Rendre les Bâtiments accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap

Il est important que les Conseils départementaux poursuivent leur politique en faveur du maintien à domicile et de l'adaptation des logements en soutenant financièrement les travaux et en incitant les Offices publics de l'habitat à recourir aux entreprises titulaires de la marque Handibat® pour réaliser les travaux d'aménagement de leur parc de logements.

2. Lutter contre la précarité énergétique

Les Conseils départementaux ont la responsabilité de s'emparer de ce sujet et de permettre de réaliser en priorité les travaux pour les ménages en situation de très grande précarité énergétique, en faisant la promotion des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et les ECO Artisans®, et enfin en sécurisant le financement des travaux.

3. Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des Bâtiments

Les Conseils départementaux doivent inciter les entreprises à devenir RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et financer des projets de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la performance énergétique.

4. Rendre accessible les marchés publics aux TPE

La CAPEB présentera aux candidats pour les Conseils départementaux la plateforme [pour les marchés publics](#). Les artisans du Bâtiment demandent à ces futurs acheteurs publics de garantir le respect systématique, en matière de marchés publics, de la règle de l'allotissement qui permet une large concurrence par la pluralité des candidats. Ils insisteront également sur l'importance de ne pas généraliser le recours aux marchés globaux et de lutter contre la concurrence déloyale à bas coûts, en ne cédant pas aux sirènes des offres anormalement basses.

5. Préserver le patrimoine

Les Conseils départementaux peuvent aussi apporter leur soutien financier aux projets de restauration du patrimoine, sous forme d'aides à la pierre ou à la personne. Le soutien à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, acteurs locaux des territoires, reconnus pour leur expertise et leur savoir-faire, contribue à la valorisation touristique, culturelle et du patrimoine de bâti, expression de l'identité du pays.

6. Promouvoir les métiers

Enfin, les Conseils départementaux ont leur rôle à jouer en participant plus fortement au financement des actions de promotion qui favorisent à terme une orientation « choisie » des jeunes avec à la clef une intégration réussie dans les entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB se mobilise sur ce sujet avec le dispositif « Artisan messenger », le concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin ! » et les Olympiades des métiers.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***

- 699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment

- et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les 114 372 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 81 203 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr